Acte n° 2015-456

SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant résiliation de l'engagement du sapeur 1ère classe Clément OMONT-AGNES du CSP ALBI

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sapeur 1ère classe Clément OMONT-AGNES en date du 9 août 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre d'ALBI,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Clément OMONT-AGNES du centre de secours principal d'ALBI à compter du 31 août 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 04 SEP. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.